

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rice et plus tard à Luziensteig, on s'est peut-être laissé trop entraîner par la situation politique actuelle, assurément digne de sérieuse considération, mais qui peut se modifier, et cela avant même que les fortifications dont elle a provoqué la construction aient eu à rendre les services qu'on en attendait.



Société fédérale des Sous-Officiers.

TRAVAIL DE CAVALERIE

couronné à la Fête centrale d'Hérisau.

Solution présentée par M. Adalbert Vockinger, guide, à Stans,
membre de la section de Nidwald.

(Traduit de l'allemand par M. Eug. Buffat, fourrier d'administration,
secrétaire du Comité central à la Chaux-de-Fonds.

Dem Vaterland zur Ehr und Wehr !
Pour l'honneur et la défense de la patrie !

Sujet du concours : Quels sont les devoirs d'un sous-officier de cavalerie dans le service de sûreté en marche et le service d'avant-postes ? Courte description de ces devoirs en faisant ressortir les effets probables qui en résultent.

Introduction.

La situation d'une armée ou d'un corps de troupe en campagne peut se rapporter aux trois états suivants : le *repos*, la *marche* ou le *combat*.

Un bon service de garde ou de sûreté est à la fois la base et la garantie de chacun de ces états. Sans cet élément un corps s'expose inévitablement à une surprise, à une capture ou à une défaite.

Un service de sûreté bien organisé et bien conduit est un facteur des plus importants dans le domaine de la tactique !

Il sera aisément à un assaillant hardi, bien que numériquement plus faible, mais dont les patrouilles et les agents de sûreté sauront découvrir et profiter des lacunes ou des faiblesses d'un adversaire plus nombreux, il sera aisément, disons nous, à cet assaillant bien renseigné, de réduire à l'impuissance ou même d'exterminer, par un coup habile et donné au bon moment, un ennemi puissant. L'histoire ancienne et moderne fourmille d'exemples confirmant ce fait.

Il est dans le rôle de la cavalerie d'être éclaireur de l'armée, de fouiller l'espace au devant d'elle et sur ses flancs, d'aller à la découverte, d'épier tous les faits de nature à l'intéresser et de lui donner à temps les avertissements nécessaires. En même temps il est aussi dans son rôle de dissimuler à l'ennemi les mouvements du corps qu'elle éclaire et de masquer en quelque sorte ce dernier.

C'est avec de l'initiative et de la rapidité dans le coup d'œil qu'elle parviendra à répondre efficacement aux exigences d'un service parfait de sûreté en marche et d'avant-postes. Et, hâtons-nous de le dire, la cavalerie est, dans notre armée suisse, grâce à son effectif restreint, bien plus destinée à ce genre de service, qu'à servir comme cavalerie de combat.

Par cela même son rôle devient plus important !

**Le sous-officier de cavalerie dans le service de sûreté en marche
et dans le service d'avant-postes.**

La tâche d'une troupe de sûreté (Sicherungstruppe), que celle-ci soit en avant-poste ou en service de sûreté en marche, est au fond la même.

Garantir le corps principal, l'éclairer, rechercher l'ennemi, le découvrir, estimer ses forces, entraver si possible ses mouvements et surtout faire rapport fréquemment et exactement, afin que le gros de la troupe puisse prendre à temps telles mesures que lui dicteront les circonstances.

Le mot d'ordre d'une troupe de sûreté est donc et reste : *Epier les devants ! Assurer les flancs ! Renseigner derrière soit*

Nous prenons un sous-officier de cavalerie dans le service d'avant-postes ou de sûreté en marche et nous le désignons comme chef d'une patrouille. Ce sous-officier se trouve par ce fait dans une position très importante qui réclame de lui non seulement de l'intelligence et du courage, mais aussi de la prudence et de la force de caractère.

En premier lieu, il est de toute nécessité qu'il soit bien pénétré de la tâche qui lui est assignée et du but de celle-ci ; il ne doit point dissimuler les dangers ou les difficultés qu'il aura à surmonter, mais il doit savoir aussi faire valoir les forces et les moyens mis à sa portée. En conséquence c'est avec sang-froid et réflexion qu'il devra prendre ses dispositions.

Il ne doit point se presser d'aller en besogne, car il courrait le risque, en se hâtant trop, de négliger les mesures de pru-

dence les plus élémentaires et de se mettre en mauvaise situation. Il est de fait qu'alors, son empressement mal compris et son irréflexion, seraient du plus mauvais effet sur ses hommes. Ceux-ci auront bien plus de confiance en leur chef lorsqu'ils auront la conviction qu'il est sûr de lui-même et bien au fait de ce qu'il a à faire.

La bonne harmonie et la confiance entre le chef et sa troupe sont la condition fondamentale du succès, tandis que le sentiment ou l'impression de n'être pas obéi d'un côté, ou de ne pas être bien conduits de l'autre, peuvent avoir, surtout dans une patrouille, les conséquences les plus funestes.

Une des sommités militaires de l'armée allemande a dit quelque part : « Le meilleur état d'une troupe est, sans contredit, » celui dans lequel elle se représente difficilement ce que l'on « réclame d'elle, mais qui obéit avec un certain enthousiasme à » l'idée que la tâche doit être remplie de telle et telle manière. » Ceci est aussi le véritable caractère et le véritable esprit que doit posséder une troupe de sûreté en marche ou d'avant-postes. Il dépend du chef de la troupe de savoir inspirer à celle-ci une confiance sans bornes, qui lui permette de pouvoir compter sur elle en toute occasion.

Si donc un sous-officier de cavalerie vient à être commandé pour un service de sûreté en marche ou d'avant-postes, son premier devoir sera de se faire donner des instructions *précises*, qui le mettent bien au fait de sa tâche et qui ne le laissent pas un seul instant dans l'incertitude sur ce qu'il aura à faire, lui et sa petite troupe.

N'est-il pas au clair sur tel ou tel point des ordres reçus, ou bien, dans la précipitation, a-t-on omis de lui transmettre tel ou tel détail nécessaire ; il a non seulement le droit, mais encore le *devoir* de se faire répéter par ses supérieurs les instructions qu'il avait déjà reçues.

Il demandera par exemple qu'on lui fixe le laps de temps qu'il peut consacrer à l'exécution de sa tâche ; s'il doit, en chemin, détruire les lignes télégraphiques ; quels sont les mots de passe, les signes de reconnaissance et éventuellement quel chemin il devra suivre pour l'aller et le retour, etc., etc.

La tâche des avant-postes est de garantir les troupes au repos tandis que celle des éclaireurs est d'assurer les troupes en marche. Le service des avant-postes, c'est-à-dire la garde des troupes au repos, est de nature plus stable, a un caractère plus séden-

taire, tandis que celui de la sûreté en marche est sujet à des fluctuations qui modifient souvent et les ordres donnés et les dispositions prises. Nous estimons même que la direction d'une troupe faisant le service de sûreté en marche, exige de la part du sous officier plus de prudence, plus de coup d'œil et davantage d'expérience que celle d'un service d'avant-postes. Dans les deux cas la tâche principale est celle-ci : *découvrir les approches de troupes ou détachements ennemis, les annoncer immédiatement et intelligiblement après s'être exactement renseigné sur leurs forces et leurs positions.*

Il est bon que le sous-officier instruise ses hommes avant le départ, pendant la marche ou lorsque l'occasion s'y prête, sur le but et l'importance de la tâche qui leur est confiée, faisant appel aussi à l'intelligence, à la sagacité et à la bonne volonté de chaque cavalier.

Dans ces genres de service, il arrive souvent que la réussite de l'expédition dépend du plus ou moins d'application des individus isolés à travailler chacun de leur côté dans le but commun et c'est alors qu'il s'agit d'observer strictement les règles et instructions sur le service des patrouilles. Le sous-officier doit recommander instamment à ses cavaliers de n'avancer ou de ne faire halte qu'étant bien couverts ; d'épier et de voir sans être vu soi-même ; de questionner les habitants et de préférence les écoliers, de ménager le plus possible les chevaux, etc., etc.

Ceci sont des recommandations que l'on est rarement obligé de faire deux fois à des cavaliers, mais cela ne gêne pas de les leur répéter à chaque halte et même pendant la marche.

Le sous-officier ne négligera point de se choisir un remplaçant pour le cas où il viendrait à être blessé ou fait prisonnier. Il lui donnera soigneusement toutes les instructions nécessaires : mot de passe et signe de reconnaissance, dans le service de sûreté en marche des points de ralliement ou de rassemblement. Cette mesure de prudence est d'une grande importance dans le cas où une patrouille viendrait à être dispersée par l'ennemi. Elle lui permettra de se rallier au point fixé.

Il doit encore rappeler sommairement à ses hommes les signes habituels qui s'emploient à distance par les éclaireurs pour servir d'entente et de correspondance avec le chef de la troupe :

a) Placer le cheval en travers et faire avec la main un signe dans une certaine direction signifie qu'il y a quelque chose à

surveiller de ce côté ou qu'il s'y trouve un croisement de chemins.

b) Une volte signifie qu'il y a quelque chose de très important à surveiller ou à annoncer.

c) Placer le cheval en travers et faire le simulacre de mettre pied à terre signifie : la route est libre.

d) Etendre le sabre en avant ou mettre en joue le mousqueton signifie : l'ennemi est en vue.

e) Mettre le képi au bout du sabre ou tenir le mousqueton au-dessus de la tête signifie : rassemblement.

f) Faire signe de la main à droite ou à gauche veut dire que l'on cherche à attirer l'attention du côté indiqué.

Etc., etc.

On évitera soigneusement tout appel et tout bruit. Les commandements ne se donneront qu'avec le sifflet.

Un coup de sifflet veut dire : « Garde à vous ! » deux coups : « Halte ! »

Lever la main une fois au-dessus de la tête : « En marche », deux fois : « Au trot ! » trois fois : « Au galop ! »

Le sous-officier oriente ses cavaliers d'après les points cardinaux et fait régler leurs montres sur la sienne.

A-t-il pendant le service de sûreté une halte prolongée à faire qui lui procure quelque loisir, il doit en profiter pour repasser dans son esprit la tâche qui lui est confiée et, à ce sujet, nous voudrions lui conseiller dans l'intérêt du service, de suivre les quelques recommandations ou règles suivantes, dont il fera bien de se pénétrer et faire son profit au besoin, soit en marche soit aux avant-postes.

Veut-il ou doit-il stationner sur un point un certain temps avec sa troupe, il cherchera un endroit à couvert ou retranché, soit dans un enfoncement du sol, dans une forêt, derrière des buissons, dans des carrières, etc., où il ne puisse être aperçu, ni surpris par un coup de main inattendu. Il assure sa position par la pose de deux sentinelles. S'il lui est possible de gagner la rive d'un cours d'eau ou la lisère d'une forêt, la patrouille pourra ainsi avancer en marche couverte, toujours épiant, éclairant et observant !

A proximité de l'ennemi, on cheminera de préférence entre des terrains couverts et découverts permettant à la patrouille d'avancer masquée et de pouvoir tout observer sans être remarquer elle-même.

Vient-on à lui transmettre le signal lui indiquant d'avoir à recueillir tels ou tels indices ou qu'un chemin latéral bifurque, il envoie deux cavaliers en avant ou s'y rend lui-même.

Un éclaireur fait-il une petite volte, il enverra plusieurs hommes en avant (de 2 à 4), car il doit s'agir d'un objet plus important, par exemple : un bois ou une localité à reconnaître.

Pour la reconnaissance d'une localité, le chef de la patrouille ordonne à ses éclaireurs d'en donner le tour à une allure rapide puis de la traverser en divers sens pour se réunir à la sortie opposée.

Pour la reconnaissance d'un bois, opération un peu malaisée pour de la cavalerie, les éclaireurs le traverseront en formation de tirailleurs et se rallieront à la sortie du bois.

Le passage de défilés ne se fera que par petits groupes, au grand trot, avec deux éclaireurs en avant.

Les bons points d'observation seront occupés par des éclaireurs et si l'un de ces points se trouve trop éloigné du gros du poste ou de la patrouille, on établira la communication au moyen d'un deuxième éclaireur.

En règle générale, le sous-officier démembrera le moins possible sa troupe. Si cependant cela était nécessaire, il enverra des cavaliers plutôt en avant que sur les côtés et cherchera autant que possible à tenir constamment ses hommes dans sa main.

De nuit, les difficultés d'un service de sûreté en marche ou d'avant-postes sont bien plus considérables. Le chef doit recommander à ses hommes de se guider sur l'instinct des chevaux, ceux-ci étant particulièrement attentifs dans l'obscurité et voyant aussi très bien.

Les hommes eux-mêmes ont à redoubler d'attention. « Les dragons à pied, écrit le colonel allemand v. R., peuvent pendant la nuit, tromper l'ennemi et même l'arrêter par un feu de mousqueterie. — Ici la cavalerie à pied produira autant d'effet que de l'infanterie et elle aura sur celle-ci l'avantage, en cas de danger, de pouvoir se remettre en selle pour partir au galop. »

Après avoir tracé d'une manière générale ces quelques lignes de conduite du sous-officier de cavalerie dans le service de sûreté en marche et d'avant-postes, qu'il nous soit permis de dire maintenant quelques mots sur la manière de faire rapport.

Si bien que le sous-officier ait compris sa mission, si bien qu'il ait rempli son devoir, le but utile ne sera atteint qu'en tant qu'il

saura *rapporter* exactement. Le rapport doit être précis, exact et bref. Il ne doit laisser celui auquel il s'adresse dans aucune espèce de doute sur ce que le rapporteur dit ou a l'intention de dire.

Dans des cas importants, le sous-officier fera mieux de rapporter *par écrit* et de faire viser son rapport.

Les rapports verbaux sont trop souvent mal énoncés ou tronqués et deviennent alors plus embarrassants qu'utiles.

Un rapport nécessite-t-il une description graphique, le sous-officier en tracera les lignes principales et les plus caractéristiques sur le papier ; nous nous permettons notamment de supposer que tout sous-officier de cavalerie est en état de pouvoir, sans grande peine, établir clairement un croquis ou un itinéraire.

Nous avons cherché au commencement de notre petit travail, à retracer d'une manière aussi succincte, mais aussi exacte que possible, la tâche et les devoirs qui incombent au sous-officier de cavalerie dans un service de sûreté en marche et d'avant-postes. Nous avons également relevé quelques points qui, à notre avis, sont inhérents à la bonne exécution de cette tâche.

Notre œuvre modeste n'a nullement la prétention d'être complète, mais nous croyons avoir rempli notre devoir, en produisant, en toute bonne volonté, ce que nos faibles moyens nous permettaient de produire. C'est dans ces sentiments que nous terminerons en répétant notre devise.

« Pour l'honneur et la défense de la patrie. »



Société des Officiers de la Confédération suisse.

Programme de la réunion générale à Genève les 30, 31 juillet et 1^{er} août 1892.

Samedi 30 juillet.

3 $\frac{1}{4}$ h. Arrivée de la bannière de la Société au Jardin anglais, par bateau à vapeur.

Départ de Berne, par train spécial, à 10 h. 12 (vagons de deuxième classe seulement ; billet demi-place jusqu'à Lausanne). Arrêt à Fribourg à 10 h. 58. Arrivée à Lausanne à midi 30.

12 $\frac{1}{2}$ h. Réception de la bannière par la Section vaudoise.

1 h. Embarquement à Ouchy, sur vapeur spécial et gratuit. — A bord, déjeuner payant. — Vin d'honneur offert par la section vaudoise.